

505LM13/1H

2012  
(1938)

20120

29 juin 1938

29 juen 1938

8°) Location de wagons-citernes à la Société Générale des huiles de pétrole (redevance pour 1937 : 522.600 fr) -

M. ARON, Rapporteur, indique que ce marché doit être soumis à la Commission des Marchés par application de l'article 11 du décret-loi du 31 août 1937. Il s'agit de la location de wagons-citernes donnée par le Région du Nord à la Société Générale des Huiles de Pétrole, location faite pour une durée d'un mois et se continuant par tacite reconduction. En 1937, 136 wagons-citernes ont été loués dans ces conditions et la redevance payée par la Société s'est élevée à 522.600 fr.

La Direction Générale propose de prendre en charge le marché dont il s'agit, sous réserve d'un ajustement prochain du prix de location : la redevance, qui varie actuellement de 1 fr 20 à 1 fr 40 l'hecto-mois, suivant la catégorie des wagons, serait portée à 2 fr 50 et 4 fr.

S'agissant d'un marché qui peut et doit être résilié incessamment, M. ARON propose à la Direction Générale de donner un avis favorable à sa prise en charge. Le Conseil d'Administration devra être saisi du nouveau projet de location, avec toutes justifications utiles des prix nouveaux.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

.....

24

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

-----

Conseil d'Administration

-----

Séance du 29 Juin 1938

-----

II - Marchés et commandes :

I - Marchés soumis par application de l'article 11 du décret du 31 août 1937.

8°) Location de wagons-citernes à la Société Générale des huiles de pétrole (reddition pour 1937 : 522.600 fr) (Rapporteur M. ARON)

136 wagons

en tout

neuf roues avec un châssis et roues

arob

Société Nationale  
des  
Chemins de fer français

Région du Nord

Exploitation

Division du Mouvement

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 29 JUIN 1938 193  
" Marchés et Commandes"  
(Question N° 118)

COMITÉ DE DIRECTION  
du 29 JUIN 1938 193  
" Marchés et Commandes"  
(Question N° 4448)

1er juin 1938

Location de wagons-citernes à la Société Générale  
des huiles de pétrole

Application de l'article 11 du décret-loi du 31 août 1937

La Région du Nord donne en location des wagons citernes à la Société Générale des Huiles de Pétrole dont le siège est à Paris, 21, rue de Bienfaisance.

La location est faite pour une durée d'un mois et se continue par tacite reconduction, pour des périodes successives d'un mois. Elle cessera de plein droit par préavis d'un mois d'une des parties contractantes.

136 wagons citernes ont été loués en 1937.

81 wagons à 1f,20 l'hecto-mois .

55 wagons à 1f,40 l'hecto-mois .

La redevance payée par cette Société s'élève pour l'année 1937 à la somme de 522.600 francs.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la prise en charge de cet accord par la S.N.C.F.

Le Chef du Service de l'Exploitation  
Signé : DEGARDIN

29 juin 1938

2012

COMITE DE DIRECTION DU 9 JUIN 1938

Marché de la compétence  
du Conseil d'Administration

Art. 11

Le Comité prend acte de la désignation du rapporteur  
en ce qui concerne le marché suivant inscrit à l'ordre du  
jour de la séance du Conseil du 29 juin :

3<sup>e</sup>) Location de wagons citernes à la Société Générale des huiles  
de pétrole (redevance pour 1937 : 522,600 fr).

Rapporteur : M. ARON.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-:-:-:-:-

Comité de Direction

-:-:-:-:-:-:-

Séance du 29 Juin 1938

-:-:-:-:-:-

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du Conseil d'Administration.

I - Marchés soumis par application de l'article 11 du décret-loi du 31 août 1937 .

8°) Location de wagons-citernes à la Société Générale des huiles de pétrole (redevance pour 1937 : 522.600 fr) (Rapporteur ) (M. ARON

Société Nationale  
des  
Chemins de fer français

Région du Nord

Exploitation

Division du Mouvement

COMITÉ DE DIRECTION  
du 29 JUIN 1938.....193  
"Marchés et Commandes"  
(Question N°.....A/118)  
1er juin 1938

Location de wagons-citernes à la Société Générale  
des huiles de pétrole

Application de l'article 11 du décret-loi du 31 août 1937

La Région du Nord donne en location des wagons citernes  
à la Société Générale des Huiles de Pétrole dont le siège est  
à Paris, 21, rue de Bienfaisance.

La location est faite pour une durée d'un mois et se con-  
tinue par tacite reconduction, pour des périodes successives  
d'un mois. Elle cessera de plein droit par préavis d'un mois  
d'une des parties contractantes.

136 wagons citernes ont été loués en 1937.  
81 wagons à 1f,20 l'hecto-mois .  
55 wagons à 1f,40 l'hecto-mois.

La redevance payée par cette Société s'élève pour l'année  
1937 à la somme de 522.600 francs.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver  
la prise en charge de cet accord par la S.N.C.F.

Le Chef du Service de l'Exploitation  
Signé : DEGARDIN